

COMMUNE DE FREHEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 03 mars 2026

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 18 février 2026

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CHATELLIER pouvoir à M CHOLET, M DALLEY pouvoir à Mme Moisan

Etaient absents : MM RENOUDIÈRE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2026-2-015 : Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public avec le Département concernant la création de deux arrêts de bus à Port à la Duc

Le projet d'aménagements de sécurité et de création d'arrêts de bus à Port à la Duc a fait l'objet d'une présentation et acceptation par les élus, et d'une validation d'implantation par le Conseil Départemental. Afin de finaliser le dossier de ces aménagements, il est nécessaire de signer une convention avec le Département s'agissant d'une route départementale (RD 786).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Département pour des aménagements de sécurité sur la RD 786 pour la création de deux arrêts de bus à Port à la Duc,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 05 mars 2026

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

